



**MAIRIE DE SAINT JULIEN-AUX-BOIS**

1, place du souvenir

**19220 ST JULIEN AUX BOIS**

Tél. : 05.55.28.25.49 Fax: 05.55.28.31.97

[St-julien.mairie@wanadoo.fr](mailto:St-julien.mairie@wanadoo.fr)

**Compte-Rendu du Conseil Municipal du 26 Octobre 2021**

Date de la convocation : 22 Octobre 2021

Session extraordinaire..

**Présents : Mme Martine LAVERGNE, Maire ;**

**Mmes DUCATEL, Annick, Mme DELBOS Maryline , Mr COMBE Emmanuel ,**

**Adjoints,**

**Mme MOREAU Sophie , Mme DA FONSECA Isabelle , Mrs MASQUELIER Didier , JALADIS Gaétan , FOURTET Victor , GIRE Pierre .**

**Absent : ALIX Jean Yves ( procuration donnée à MASQUELIER Didier )**

**Secrétaire de séance : Annick DUCATEL**

Mme le Maire ouvre la séance à 20h 40.

**Délibération pour autorisation au Maire pour toute action en justice ou pour défendre la commune dans des actions intentées contre elle.**

Madame le Maire donne lecture d'une assignation en référé devant le Président du Tribunal Judiciaire de Tulle avec comparution en date du 9 Novembre 2021 à la requête du GFA LECONNET , assignant les anciens propriétaires (BEAULANDE ) et la commune de Saint Julien Aux Bois.

Le GFA LECONNET déplore des problèmes d'assainissement et conteste les contrôles effectués par le CPIE. et demande une expertise judiciaire.

Mme le Maire propose au conseil municipal de se faire assister par une avocate (frais payés par l'assurance de la Commune ) et de prendre une délibération pour la représentation au tribunal.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré , à l'unanimité des membres présents donne délégation à Mme Le Maire pour la durée de son mandat , d'intenter au nom de la Commune toute action en justice ou défendre la commune dans les intentions intentées contre elle , quel que soit le type de juridiction et de niveau ( délégation 16 )

La Séance est levée à 21 heures

Le Maire,  
**Martine LAVERGNE**

